

Association Lieux d'Accueil Parents Enfant de Lorraine 2002

Document définissant les compétences (savoir être et savoir-faire) et les devoirs de l'accueillant (les responsabilités) . C'est une proposition faite aux lieux d'accueil parents enfants qui peuvent en faire un outil de réflexion. Il peut être un indicateur d'une "éthique" ,base des "postures" à tenir notamment pour les nouveaux accueillants. Il peut aider à définir la fonction d'accueillant et ainsi la différencier d'autres formes de travail.

Les compétences

Les accueillants doivent avoir une connaissance de la petite enfance et être formés à l'écoute ils doivent savoir, être en capacité de...:

- Accueillir de façon chaleureuse et empathique
- Etre à l'écoute, attentif à l'Autre
- Favoriser les relations interindividuelles et collectives afin de rompre l'isolement
- Créer un climat de confiance et de sécurité, ainsi qu'une atmosphère propice au plaisir d'un échange
- Rassurer les parents sur leur capacité à assurer leur fonction parentale
- Valoriser les liens parent enfant, les aider à vivre l'expérience de la distance qui les ouvre à la société

- Ne pas se substituer aux parents
- Reconnaître les capacités individuelles des enfants et les compétences des parents
- Informer et éventuellement orienter les parents
- Favoriser une communication non-violente
- L'accueillant doit reconnaître ses propres modèles

Les responsabilités

- Discrétion
- Confidentialité
- Porter intérêt aux représentations culturelles de chaque accueilli en évitant les a priori
- Reconnaître l'enfant et l'adulte dans leurs spécificités culturelles, sociales et familiales
- Offrir un espace de transition entre les codes familiaux et les codes sociaux, permettre à chacun d
- Elaborer un règlement qui pose les règles de vie du lieu et les interdits de comportement de chacu
- Valoriser l'autorité des parents et leur rappeler leurs responsabilités dans le lieu
- Etre garant des règles du lieu et reposer le cadre en cas de conflits interpersonnels
- Analyser sa pratique

- L'accueillant bénévole et l'accueillant mis à disposition ont un engagement de présence aux accue
- Les situations de maltraitances renvoient l'accueillant à ses responsabilités citoyennes.
- Les besoins de l'usager priment: l'accueillant a un devoir de réserve à l'égard de sa vie privée.

Ce document est le résultat de notre réflexion actuelle, son contenu n'est pas figé, il sera revu et réadapté régulièrement.



[ÉTHIQUE DES LIEUX](#)

[Retour à l'accueil](#)